
Nombre de membres

Séance du lundi 25 juillet 2022

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 12 juillet 2022, s'est réuni sous la présidence de Xavier SÉNÉGAS.

Présents : 10

Votants: 12

Sont présents: Xavier SÉNÉGAS, Alain BOUISSET, Cedric CATHALA-CAUMETTE, Andre CABROL, Damien ABRIAL, Frederic BELOT, Gaelle GORUCHON, Anais MUNILL, Jean-Maxime SANTURE, Louis SCIBONA

Représentés: Chloe LAMBERT, Michele CLAUSTRES

Excuses:

Absents: Michel CABROL, Elena RUIZ, Marine VIRGOS

Secrétaire de séance: Andre CABROL

Ordre du jour:

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 23 juin 2022

2. Délibérations

- DM budget Forêt
- Validation de la Phase 1 des travaux d'assainissement pour demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE
- Convention d'instruction du droit des sols (PLUI)
- Choix de l'agent au poste d'agent technique débutant le 1er août 2022
- Adhésion au RGDP et nomination du délégué
- DM budget Principal
- Acquisition de parcelle
- Don de l'APE à la Mairie
- Subvention exceptionnelle et DM budget Eau

3. ALAE

4. Etude CTG

5. Divers

La séance est ouverte ; il est 20h05.

1. Approbation du Pv de la séance du 23 juin 2022 : vote à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations

Objet: Vote de crédits supplémentaires - forêt-albine - 2022 DE 54

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61524	Entretien bois et forêts	15000.00	
7022	Coupes de bois		15000.00
TOTAL :		15000.00	15000.00

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00
TOTAL :	15000.00	15000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: CONVENTIONS CONCERNANT DROITS DES SOLS - 2022 DE 55

Vu l'article L.5211-4-1 du code général des collectivités territoriales concernant le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale,

Vu l'article R.423-15 du code de l'urbanisme modifié par le décret n° 2019-505 du 23 mai 2019 sur les mesures relatives à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, indiquant que l'autorité compétente peut charger un service d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités de l'instruction de ses autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,

M. le Maire rappelle que la Direction départementale des territoires du Tarn a informé qu'elle mettait fin à l'instruction des dossiers d'urbanisme des communes de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire (CCTMN) à compter de l'entrée en vigueur de son Plan local d'urbanisme intercommunal.

Afin de proposer un service de qualité tout en mutualisant les coûts, la CCTMN souhaite conventionner avec la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux (CCSVP) pour l'instruction des d'autorisations et actes d'urbanisme de ses neuf communes.

Une proposition de convention entre la CCTMN, ses communes membres et la CCSVP, définit les modalités administratives, juridiques, techniques et financières de mise à disposition du service urbanisme de la CCSVP dans ce cadre.

Par ailleurs, les communes membres de la CCTMN s'accordent sur une répartition financière du coût annuel du service. Chaque année, le coût annuel du service (28 130 € environ la première année du service) sera réparti entre les communes de la CCTMN au prorata du nombre de demandes traitées et de leur type, selon les modalités indiquées dans la convention ci-jointe.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme ADS (application du droit des sols) au service instructeur de la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux selon les conditions fixées dans la convention ci-jointe,

- **D'APPROUVER** les modalités de répartition financière du coût annuel du service, à savoir que les communes de la CCTMN rembourseront chaque année la CCTMN au prorata du nombre de demandes traitées et de leur type,
- **AUTORISE** M./Mme le Maire à signer les deux conventions ci-jointes, conformément aux projets ci-annexés et à signer tout document afférent à cette question,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Objet: ADHESION AU SERVICE RGPD ET NOMINATION D'UN DPD - 2022 DE 57

EXPOSE PREALABLE

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn**.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn** présente un intérêt certain.

En effet, le bureau de **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn** a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

L'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ».

La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez le projet de tarification de ce service, à titre indicatif, qui doit être approuvé prochainement par le Conseil d'Administration de **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn**.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de désigner **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn** comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec l'ADM81,

de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn**.

DECISION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- d'autoriser le Maire à désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données.
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le Maire à prévoir les crédits au budget

Objet: DON A LA COMMUNE DE L'APE ALBINE - 2022 DE 58

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le don de 2540.30€ effectué par l'Association des Parents d'Elèves de l'école d'ALBINE, au titre de l'année scolaire 2021-2022 et charge Monsieur le Maire d'établir le titre de recette à cet effet.

Objet: VALIDATION DE LA PHASE 1 PROPOSÉE POUR TRAVAUX ASSAINISSEMENT - 2022 DE 59

Monsieur le Maire expose que la Phase 1 du projet de réhabilitation des réseaux d'eau potable et eaux usées doit être validée par le conseil municipal, pour que les travaux puissent débuter comme prévus en Octobre 2022.

Cette phase 1 prévoit les travaux sur les secteurs de la route de Caunes et de l'Eglise et concerne les EU, EP et AEP.

Les membres du Conseil Municipal approuvent et votent à l'unanimité l'exposé de Monsieur le Maire.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - albine - 2022 DE 60

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
2318 - 219	Autres immo. corporelles en cours	430.00		
21318 - 235	Autres bâtiments publics	-430.00		
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET DM - 2022 DE 61

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de l'Eau (BP00521) de la commune, qui présente un manque de prévision budgétaire en section de fonctionnement,

Monsieur le Maire propose de donner une subvention exceptionnelle de fonctionnement au budget de l'eau d'un montant de 10 000€ et propose d'autoriser les décisions modificatives suivantes au budget Principal (BP 00520) et au budget de l'eau (BP 00521) pour l'exercice 2022 :

Sur le BP 00520 la DM sera faite comme suit :

- 10 000 à l'article 022
- + 10 000 à l'article 65738

Sur le BP 00521 la DM sera faite comme suit :

- + 10 000 à l'article 771
- 10 000 à l'article 6378

Objet: Vote de crédits supplémentaires - albine - 2022 DE 62

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-10000.00	
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	10000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - eau albine - 2022 DE 64

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6378	Autres taxes et redevances	15000.00	
6156	Maintenance	-5000.00	
771	Produits exception. / opérations gestion		10000.00
TOTAL :		10000.00	10000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		10000.00	10000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: ACQUISITION DE LA PARCELLE A293 - 2022 DE 65

Monsieur le Maire explique qu'il serait opportun d'acheter la parcelle cadastrée A293 afin de pouvoir finaliser le projet de continuité de la voie verte depuis le village.

Cette parcelle appartient en Indivision simple de Mrs et Mmes GLORIES.

Le montant de la vente de la parcelle a été arrêté à 2 000 €.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité pour l'acquisition de la parcelle A293 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents concernant cette acquisition.

3. ALAE : l'agent chargé d'occuper le poste à l'ALAE et à la garderie sera Stéphanie KECIR qui prendra son poste au 01 Août 2022.

Il reste quelques documents à fournir pour que l'ALAE soit opérationnel dès la rentrée.

4. CTG : synthèse de l'étude faite par Sophie Charlier sur mles besoins par rapport à l'enfance, le logement le 4ème âge, le transport et les services publics au sein du territoire.

5. Divers.

-le chantier "Pierres sèches "s'est bien passé

- De nouveaux flyers ont été imprimés pour la rando "petites boucles d'Albine"
- Proposition de rencontre avec un groupe d'architecte pour le projet de la Guibbertte durant la semaine du 22 août
- des balançoises seront prochainement mises en place sur la place de la Guibbertte
- l'écran demandé par l'école a été installé dans la classe des grands
- Travaux : le portail et la réhausse du mur de l'école sont mis en place ; les travaux du cimetière sont terminés ; la Croix des Aviateurs a été débroussaillée ; le bar de l'épicerie Albinole est ouvert.
- une fuite sur le bassin d'eau potable a été détectée ; il faudra prévoir de refaire le revêtement du bassin
- rencontre avec EDF pour la construction des nouvelles éoliennes de Sauveterre ; il faudra une autorisation de passage sur la commune d'Albine pour le transport des éoliennes.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée.

Fait à ALBINE, le 19/07/2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.